

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 06 juillet 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 30 juin 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

**Présents :**

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aïli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI, conseillers(ères) municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Françoise OLIVE à Monsieur Cédric MAUREL.

**Absent excusé :**

Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Madame Elisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Anthony BLOYET.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

**2023-70 FINANCES : Décision modificative n° 2023-01 – Budget principal de la commune**

Rapporteur : Monsieur le Maire

<b><u>ADOPTE</u></b>				
Votants : 16	Abstentions : 0	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle qu'un budget annexe « Maison pluridisciplinaire de santé » a été créé le 15 avril 2023 par délibération n° 2023-41 pour individualiser la gestion de la maison pluridisciplinaire de santé. Les crédits prévus au BP PRINCIPAL 2023 sur l'opération 2207 sont à transférer sur ce budget.

Il rajoute que ces crédits n'ont plus lieu d'apparaître sur le BP PRINCIPAL.

À ce titre, il propose la modification de crédits suivante :

SECTION INVESTISSEMENT				
LIBELLÉ	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 27 article 276351		100 000.00 €		
Chapitre 27 article 276351				100 000.00 €
Opération 2207 Chapitre 21 article 21318	1 526 825.44 €			
Opération 2207 chapitre 16 article 1641			1 526 825.44.00 €	
<b>TOTAL</b>	1 526 825.44 €	100 000.00 €	1 526 825.00 €	100 000.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 426 825.44 €</b>		<b>1 426 825.44 €</b>	

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2023-01 du budget principal de la commune, telle que présentée ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le :

